

Numéro	CRCAC/ 2024-04-16/05
Date d'affichage	23/07/2024
Date de mise en ligne	23/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 16 avril 2024 portant approbation du non-renouvellement d'une
inscription à l'école doctorale d'archéologie (ED 112)**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-7, L. 712-5 et L. 712-6-1 ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la
délivrance du diplôme national de doctorat, et notamment son article 14 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu les statuts de l'école doctorale de droit de la Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-
LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis de Madame [REDACTED] directrice de thèse du 16 mai 2023 ;
Vu l'avis défavorable du comité de suivi de thèse de Madame [REDACTED] du 22 juin 2023 ;
Vu l'avis du conseil de l'école doctorale d'archéologie du 13 octobre 2023 ;
Vu l'avis de non-réinscription de Madame [REDACTED] du 6 novembre 2023 ;
Vu la demande de Madame [REDACTED] du 4 mars 2024.

Après en avoir délibéré,

Considérant le délai excessif de la recherche doctorale au regard de l'article 14 de l'arrêté du
25 mai 2016 susvisé ;

Considérant les lacunes scientifiques constatées par la directrice de thèse et le conseil de l'école
doctorale ;

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE à l'inscription à la préparation du diplôme du doctorat à
l'école doctorale d'archéologie de Madame [REDACTED].

Délibération CRCAC/2024-06-16/05	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	28
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre d'avis favorable à la réinscription	0
Nombre d'avis défavorable à la réinscription	23
Nombre d'abstentions	5

Paris, le 4 juillet 2024

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.